



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

N° 2020/20

Date de Convocation : 10/07/2020
L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage 24/07/2020
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Evelyne DURET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU.

Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il est demandé à l'assemblée de **DESIGNER** outre le maire ou son représentant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

=> DESIGNE 5 membres titulaires du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

- Nadine Calves
- Valérie Michel
- Antoine Santero
- Michel Armand
- Dominique Mourget

Suppléants

- Béatrice Belabbas
- Renée Bou-Anich
- Laëtitia Iabbadene
- Philippe Touzalin
- Sébastien Guérineau

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN